

Initiatives ministérielles

On a pourtant attiré l'attention du gouvernement à maintes reprises sur les moyens à prendre pour remédier aux lacunes, aux erreurs ou aux omissions pendant les audiences publiques qui ont eu lieu partout au Canada. Mais le gouvernement semble s'en tenir invariablement à la même ligne de conduite dans certains cas. Il ne tire aucune leçon des erreurs passées. En effet, certaines solutions semblent faire défaut dans les dispositions essentielles de ce nouveau projet de loi. C'est regrettable car nous aurons rarement une occasion aussi belle de réparer les pots cassés.

Le gouvernement semble déterminé à démolir l'infrastructure du pays, mais cela ne nous empêchera pas, de ce côté-ci de la Chambre, de continuer de lutter pour construire et protéger cette infrastructure. Mon parti croit que l'avenir du Canada dépend de notre capacité de construire et de protéger un réseau de radiodiffusion authentiquement canadien. Le ministre est du même avis que nous sur l'essentiel, et il comprendra, espérons-le, la nécessité des amendements que je propose.

Le ministre sait bien que le Canada est devenu, en 1989, un pays culturellement occupé. Environ 80 p. 100 de l'édition est entre des mains étrangères. Et 97 p. 100 des films présentés au Canada sont d'origine étrangère. Ajoutons que 85 p. 100 des disques et des rubans sonores vendus ici sont des copies de produits importés. Dans le domaine de la radiodiffusion, 71 p. 100 de tous les programmes qui passent au petit écran anglais sont des émissions américaines. Le pourcentage est plus faible au Canada français, mais il pourrait changer avec l'internationalisation du secteur de la radiodiffusion.

Le ministre a accordé beaucoup d'argent et d'attention à certains secteurs, mais il pourrait vraiment faire du bon dans le domaine de la radiodiffusion. Les gens passent beaucoup de temps devant leur petit écran ou collés à leur poste de radio. Je considère que notre survie culturelle pourrait bien être l'un des problèmes les plus graves des prochaines générations. Et je crois que nous pouvons leur éviter ce problème si nous utilisons tous les moyens à notre disposition.

Puisque nous les Canadiens consacrons 24 heures par semaine à regarder la télévision et 18 heures à écouter la radio, ce que nous voyons et entendons se répercute nécessairement sur notre perception de nous-mêmes et du monde et sur la manière dont nos enfants vont penser. La radiodiffusion est le principal moyen avec lequel les Canadiens communiquent entre eux, un des grands moyens d'expression des arts, un outil privilégié de divertissement et le moyen d'offrir une perspective canadienne dans les nouvelles, l'information et la programmation en général.

En examinant la radiodiffusion aujourd'hui et pour l'avenir, il ne s'agit pas uniquement de déterminer quelles dispositions de la loi de 1968 seront conservées. Il s'agira, d'abord et avant tout, de déterminer, compte tenu d'un contexte mondial toujours plus complexe, dans quelle mesure nous devons préserver la propriété canadienne du système et ce qui constitue un équilibre raisonnable entre la programmation canadienne et étrangère.

Nous vivons dans un monde où les techniques évoluent rapidement. Dans les années 1960 et 1970, l'avènement de la câblodistribution a révolutionné la radiodiffusion, mais ce système cède de plus en plus de terrain aux fibres optiques moins coûteuses installées par les sociétés de téléphone, aux communications par satellite dont le prix baisse constamment, de même qu'aux magnétoscopes dont le nombre croît sans cesse.

• (1340)

Nous ne pouvons donc pas laisser de côté la technologie, mais nous devons utiliser les innovations de façon créative afin d'améliorer la distribution tout en préservant le contenu canadien. A mon avis, Jean McNulty a très bien résumé la situation dans un article récent intitulé *Broadcasting Policy in the Canadian Context*. Elle déclara :

Les techniques de communication peuvent être ou bien une bouée de sauvetage pour la nation, ou bien un cheval de Troie.

Nous avons adopté cette perspective et c'est pourquoi le message véhiculé sur tous les systèmes prend une extrême importance. Il ne s'agit pas uniquement de compter le nombre de boutons canadiens enfoncés en affirmant que ça aussi, c'est le contenu canadien, mais de calculer quel est au juste le contenu véritablement canadien.

Les Canadiens sont très avancés en technologie de la distribution, mais beaucoup moins en production et commercialisation du contenu canadien. Le gouvernement doit veiller à promouvoir la production nationale. Il pourrait commencer par ramener à 100 p. 100 la déduction pour amortissement sur les films et les vidéos qui a été abaissée à 30 p. 100 en 1987, au prix d'une réduction considérable des fonds disponibles et partant, de la production.

Nous avons appris récemment que l'auditoire canadien des chaînes de télévision canadiennes est beaucoup moins nombreux que l'on pensait. Comment cela va-t-il se refléter sur les revenus de publicité? Les télédiffuseurs vont-ils perdre des ressources qui auraient pu être réservées à des productions canadiennes? Voilà le genre de défis qu'il nous faut relever.